

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE 30 MARS 2020, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard siège en séance extraordinaire ce lundi 30 mars 2020 par voie visioconférence

Sont présents à cette visioconférence :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absents :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie visioconférence :

- Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020-011 du 28 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Rés.2205-03-20

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne appuyé et résolu unanimement : Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.2206-03-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

1. Vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution pour abolir les frais de retard sur le paiement des taxes
5. Résolution pour autoriser à retarder le prochain paiement des taxes

6. Résolution pour définir le travail des employés de la municipalité comme services essentiels
7. Résolution pour permettre d'organiser le travail en alternance des employés de la municipalité au besoin.
8. Résolution pour garantir le salaire des employés de la municipalité comme tout employé de la fonction publique en cas de maintien à domicile.
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

4. Résolution pour abolir les frais de retard sur les paiements de taxes

ATTENDU QUE la situation d'urgence sanitaire implique que de nombreuses personnes mises à pieds risquent d'avoir des difficultés à payer leur versement de taxes ;

ATTENDU QUE le risque que le problème de paiement risque de perdurer quelques mois ;

Rés.2207-03-20

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Lemay **et RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter que les taux d'intérêts et de pénalités du règlement numéro 2019-12 sont suspendus et sont fixés à 0% jusqu'au conseil municipal du 03 juin 2020.

ADOPTÉE

5. Résolution pour autoriser à retarder le prochain paiement des taxes

ATTENDU QUE les circonstances exceptionnelles liées à la situation d'urgence sanitaire ont provoqué de nombreuses mises à pied parmi les citoyens ;

ATTENDU QUE le prochain paiement aura lieu le 15 juin 2020 ;

Rés.2208-03-20

IL EST RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de ne pas reporter le paiement du deuxième versement des taxes.

ADOPTÉE

6. Résolution pour définir le travail des employés de la municipalité comme services essentiels

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a constitué une liste de secteurs désignés comme services essentiels ;

ATTENDU Que, d'après cette liste, il est de la responsabilité des municipalités de désigner les services essentiels au sein de leur organisation ;

Rés.2209-03-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne **et RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de désigner

- le poste d'inspecteur municipal, occupé par monsieur Mario Demers,
- le poste d'agente de bureau, réceptionniste et coordonnatrice de la bibliothèque, occupé par madame Josiane Trottier
- le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, occupé par madame Valérie Giguère comme des services essentiels à la population.

ADOPTÉE

7. Résolution pour permettre d'organiser le travail en alternance des employés de la municipalité au besoin.

ATTENDU QUE chaque jour le gouvernement du Québec annonce de nouvelles mesures afin de juguler la pandémie ;

ATTENDU QUE pour éliminer des possibilités de propagation du virus il est possible de travailler en alternance ;

Rés.2210-03-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies **et RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents, de permettre aux employés du bureau municipal de travailler en alternance si les conditions se présentaient ;

ADOPTÉE

8. Résolution pour garantir le salaire des employés de la municipalité comme tout employé de la fonction publique en cas de maintien à domicile.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec annonce chaque jour de nouvelles mesures afin d'éviter la propagation du virus ;

ATTENDU QUE les salaires des employés de la municipalité est budgété ;

ATTENDU QUE les employés de la municipalité offrent un service de première ligne aux citoyens ;

Rés.2211-03-20 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de garantir le salaire des employés de la municipalité en cas de maintien à domicile pendant la pandémie ;

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2212-03-20 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 20h00.

Simon Brunelle, maire

Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim